



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 11.01.2023
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.3)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Spruzit Anti-ravageurs
Prod-Nr. 4005240166536
CPID 513961-30
Zul-Nr. W 6669

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange

Insecticide concentré.

Remarque

A base de pyrethrum. Insecticide - agit sur le système nerveux des insectes ciblés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Herstellerin: Neogard AG, Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil, Telefon +41 62 767 00 50, www.neogard.ch
Bewilligungsinhaberin: GNS Consult AG, Konstanzerstrasse 19, CH-8274 Tägerwilen

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Procédure de classification
N° 1272/2008 [CLP]
Aquatic Chronic 1, H410

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* 2.2 Éléments d'étiquetage

* étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS09



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 11.01.2023
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.3)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

* prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ne pas déverser dans les eaux.

* RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

* 3.2 Mélanges

* Description

Produit phytosanitaire insecticide.

* Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
613-022-00-6	(Numéro d'identification UE)	pyréthrines	0.5 pds %	Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410	M=100 (Aquatic Acute 1) M=100 (Aquatic Chronic 1)

Remarque

Contient de l'huile de colza.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
En cas de symptômes, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

* Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau chaude.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 11.01.2023
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.3)

En cas d'ingestion

Traitement médical nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

*** RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

*** 5.1 Moyen d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:
Liant universel

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

*** 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

*** Mesures de protection**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter de:
Contact avec les yeux
Contact avec la peau



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 11.01.2023
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.3)

* **Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale**

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.
Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales.

* **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage

10 Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

* **Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Stockage: au frais et au sec.
Protéger de l'action de la lumière.
Ne pas stocker par température > à 35° C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Uniquement utiliser comme insecticide à pulvériser conformément au mode d'emploi !

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

pas nécessaire

Protection des mains

pas nécessaire

Protection corporelle:

pas nécessaire

Protection respiratoire

pas nécessaire

* **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

* **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique

liquide

Couleur

jaune

Odeur

caractéristique



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 11.01.2023
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.3)

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	Point de fusion -17.6 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	env. 300 °C		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	145 °C		
Température d'auto-inflammabilité	> 400 °C		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	en solution aqueuse 6.6 (20°C)		1% dans de l'eau
Viscosité	(dynamique) 67.1 mPa*s (20°C)		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		émulsifiant
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	0.917 g/cm ³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Dégagement de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Agent oxydant

* 10.6 Produits de décomposition dangereux

Indications diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 11.01.2023
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.3)

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

* Toxicité aiguë

* Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	DL50: > 2000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 401	
Toxicité dermique aiguë	DL50: > 2000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 402	
Toxicité inhalatrice aiguë	CL50: 2.36 mg/L Espèce Rat	OCDE 403	Concentration la plus élevée possible pour les tests.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	OCDE 404	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	OCDE 405	

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.	Espèce Cochon d'Inde	OCDE 406	

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 11.01.2023
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.3)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	NOEC 1.766 mg/L Espèce <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel) Durée du test 96 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	NOEC 0.32 mg/L Espèce <i>Daphnia magna</i> (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	NOEC 9.9 mg/L Espèce <i>Scenedesmus subspicatus</i> Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
020108 *	déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
061301 *	produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 11.01.2023
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.3)

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Remarque

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes
Lire le mode d'emploi!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3082	-	ONU 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	-	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	-	9
14.4 Groupe d'emballage	III	-	III
14.5 Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3082
Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Classe(s) de danger pour le transport	9
Étiquette de danger	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Quantité limitée (LQ)	5 L
Dispositions particulières	274, 335, 375, 601
Code de restriction en tunnel	-

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3082
Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Classe(s) de danger pour le transport	9
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 11.01.2023
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.3)

* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

* autres réglementations (UE)

À observer:

Produit phytopharmaceutique homologué conformément au règlement (UE) 1107/2009.

* **Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV** valeur de COV 0.5 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 16: Autres informations

* **Abréviations et acronymes**

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique court terme (aiguë), Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 1
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
NOEC: Concentration sans effet observé
AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Acute Tox. 4, H302: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312: Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332: Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 4
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
CAS: Chemical Abstracts Service
IATA: International Air Transport Association
WGK: classe risque aquatique
VOC: Composés organiques volatils
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
Skin Sens. 1: Allergène cutané, Catégorie 1
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CLP: Classification, étiquetage et emballage
EC: Communauté européenne
ECHA: Agence européenne des produits chimiques
EN: Norme européenne
EU: Union européenne

* **Indications diverses**

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 11.01.2023
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.3)

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente